



PRISE EN CHARGE – TENLASTENEMING – BÜRGSCHAFTSERKLÄRUNG

Verification de l'Ambassade	Verification du/de la Garant(e)	Numéro des Documents	Original (aux) et/ou copie(s)	LISTE –AIDE MÉMOIRE pour constituer un dossier
		1.	1 original	La liste, aide-mémoire dûment complétée et signée.
		2.	1 original	L'Annexe 32 dûment complétée, c'est à dire: les noms comme indiqués dans les documents d'identité et adresse des concernés, le nom et adresse de l'établissement, barrer toutes les mentions inutiles, signez et datez l'Annexe et écrivez à la main la mention « Lu et approuvé » près de la signature. ENVOYEZ L'ORIGINAL !!
		3.	1 copie	Un document d'identité: carte d'identité/passeport et suivant la nationalité du/de la garant(e) le titre de séjour couvrant la durée choisie sur votre Prise en Charge
		4.	1 copie	Les 3 dernières fiches de paie, si nécessaire celles de votre conjoint(e) ainsi que l'attestation de la caisse des allocations familiales (Kindergeld)
		5.	1 copie	Le contrat de travail ou une attestation de votre employeur mentionnant le début et la durée de vos activités au sein de l'entreprise.
		6.	1 copie	La preuve de résidence mentionnant toutes les personnes inscrites à la même adresse(<i>Meldebescheinigung</i>) datant de moins de 6 mois à obtenir dans votre commune d'inscription.
		7.	1 copie	Le passeport et du titre de séjour de l'étudiant(e) si il/elle séjourne déjà en Belgique
		8.	1 copie	- L'inscription/l'admission de l'étudiant(e) si l'étudiant(e) n'est pas encore en Belgique (<i>si possible</i>) - La preuve de <u>l'inscription</u> ou de <u>fréquentation</u> des cours si l'étudiant(e) se trouve déjà en Belgique
		9.	1 copie	La preuve de paiement des frais consulaire de 25,=€ effectué sur le compte de l'Ambassade de Belgique à Berlin: IBAN:DE57100708480512630500 BIC (SWIFT): DEUTDEDB110 (Berlin)
SI VOUS ÊTES INDEPENDANT				
		10.	1 copie	REMPLECEZ les points 4+5 par: - une déclaration fiscale et/ou déclaration de comptabilité mentionnant vos revenus (approximatifs) nets par mois - la copie des statuts de votre société ou des contrats actuels et à venir
				https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/L_engagement_de_prise_en_charge_Annexe32.aspx

JE SUIS INFORME(E) QUE:

- Le délai de traitement à partir de la réception de votre dossier en nos services peut prendre jusqu'à 6 semaines ouvrables et que seul, un dossier complet pourra aboutir à une légalisation si les conditions financières sont réunies.
- Ma signature doit être identique à celle de mon document d'identité.
- L'envoi de mon dossier se fera par recommandé adressé à l'Ambassade de Belgique à Berlin.
- Les frais de 25€ pour la légalisation de la prise en charge ne me seront pas remboursés en cas de non légalisation.
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés et ma présence en personne à l'Ambassade peut être exigée.
- Tous les documents joints au dossier ne doivent pas dater de plus de 6 mois et ne doivent pas être légalisés par un Notaire.
- L'Ambassade de Belgique à Berlin n'a aucune influence sur l'émission du Visa Etudiant et ne prend aucun contact avec d'autres autorités concernant l'étudiant(e).
- Dans le cas où le document ne m'est pas remis en mains propres, l'envoi de la prise en charge légalisée se fera par lettre recommandée (« Einwurfeinschreiben ») par la Deutsche Post, à mes frais et risques, sans que la responsabilité de l'état belge ne puisse être mise en cause en cas de perte ou de dommages causés par la non réception du document.

Signature du Garant, de la Garante qui s'engage à respecter les consignes susmentionnées:

Tel./GSM: +49/ 0.....

+49/ 0.....

E-Mail:@.....

(SVP majuscules)